

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS RÉSERVÉ
POUR LE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

Session 2003

**Rapport du jury
par
Claudine LIEBER
Inspectrice générale des bibliothèques**

Présidente du jury

- juin 2004 -

**CONCOURS RÉSERVÉ
POUR LE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

1. INTRODUCTION

Par l'arrêté du 5 août 2003 a été autorisé un concours réservé de recrutement pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques du ministère de l'Éducation nationale institué par l'article 1 du décret 2002-427 du 27 mars 2002. Il a été organisé selon les règles fixées par l'arrêté du 27 mars 2002.

Le jury a été nommé par arrêté du 23 octobre 2003.

Le concours était ouvert aux candidats remplissant les conditions fixées par l'article 1 de la loi du 3 janvier 2001.

10 postes ont été mis au concours (arrêté du 14 octobre 2003 fixant le contingent de postes offerts au concours réservé de recrutement d'assistants des bibliothèques au titre de l'année 2003).

2. LES ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES

Leurs fonctions sont décrites dans le décret 2001-326 du 13 avril 2001 portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants des bibliothèques, article 2 :

"Dans les bibliothèques, départements ou services auxquels ils sont affectés, les assistants des bibliothèques effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections."

3. ÉPREUVES DU CONCOURS

Elles sont décrites dans l'arrêté du 27 mars 2002 :

"Art. 4. – L'épreuve d'admissibilité consiste en l'analyse d'un dossier technique portant sur la résolution d'un problème auquel un assistant des bibliothèques peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions.

Cette épreuve, d'une durée de 3 heures, est affectée d'un coefficient 2.

Art. 5. – L'épreuve d'admissibilité est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.

Art. 6.- A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury dresse par ordre alphabétique la liste des candidats admis à subir l'épreuve d'admission.

Art. 7. – L'épreuve d'admission est une épreuve orale d'une durée de 20 minutes affectée d'un coefficient 3.

Cette épreuve consiste en un exposé présenté par le candidat, d'une durée de 5 minutes, portant sur son expérience professionnelle et les fonctions qu'il a exercées en qualité d'agent non titulaire.

Cet exposé est suivi d'un entretien permettant au jury d'apprécier les connaissances du candidat, notamment en ce qui concerne les techniques des bibliothèques (classifications, maintenance des collections, nouvelles technologies – installation, manipulation et maintenance des appareils – accueil, surveillance et sécurité) et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

Art. 8. – L'épreuve d'admission est notée de 0 à 20.

Art. 9. – A la suite de l'épreuve d'admission, le jury dresse, par ordre de mérite, en fonction des points obtenus par chaque candidat sur l'ensemble des épreuves, la liste des candidats proposés pour l'admission.

Les *ex æquo* éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'admission.

Art. 10. – Le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la liste définitive d'admission dans l'ordre présenté par le jury."

4. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le concours a été organisé entre le 29 septembre 2003 et le 13 février 2004. Le jury s'est réuni le 9 octobre 2003 pour choisir les sujets, le 12 décembre 2003 pour la remise des copies aux correcteurs et l'établissement du barème de correction, et le 13 janvier 2004 pour prononcer l'admissibilité.

L'épreuve écrite s'est déroulée le 1er décembre 2003 à l'Espace Champerret, Paris, 17^{ème}.

	Analyse de dossier			
	Inscrits recevables	Présents	Absents	Copies blanches
Total	35	30	5	0

5. ÉPREUVE ÉCRITE (Durée 3 heures, coeff. 2)

L'épreuve portait sur la rétroconversion d'un fonds de 15 000 ouvrages et les travaux préparatoires à cette opération, en particulier le récolement. Un planning hebdomadaire était demandé.

Le sujet se divisait en deux parties, clairement indiquées dans l'énoncé. On demandait aux candidats de fournir d'une part une liste logiquement ordonnée et brièvement commentée des travaux à effectuer par leur équipe en vue de la rétroconversion. On leur demandait d'autre part de détailler le déroulement de l'un des travaux de cette liste, le récolement. Cette note (de 4 à 5 pages maximum, s'appuyant sur 4 documents mis en

annexe) faisait appel à des connaissances professionnelles courantes, que possèdent, en principe, des candidats travaillant depuis un bon laps de temps dans une bibliothèque.

Résultats

Concours réservé d'assistant des bibliothèques. Session 2003

Statistiques à partir de l'épreuve écrite

Analyse de dossier	Présents	Admissibles	Admis	Liste C.
Moyenne	5,52	7,12	7,4	8
Note mini	1	6	6	8
Note maxi	10	10	10	8
Ecart-type	2,17	1,19	1,26	0
Notes éliminatoires	13	0	0	0

Commentaires

L'épreuve n'a pas été bien réussie par les candidats, comme en témoigne le nombre de notes éliminatoires (13 sur 30, soit 43 %). Le jury a estimé que trop de copies manquaient vraiment de contenu. Alors qu'il suffisait de décrire pragmatiquement des opérations qui font rituellement partie de la vie des bibliothèques, les candidats se sont souvent réfugiés dans les généralités ou dans quelques connaissances récemment acquises qui n'avaient pas forcément de relation avec le sujet, comme s'ils ignoraient tout des travaux de base requis par la gestion des collections. La définition même du "récolement", couramment confondue avec celle de "rétroconversion", son utilité, ses conséquences, paraissent particulièrement mal connues des candidats. De manière générale, ceux-ci ont donné le sentiment de manquer de sens pratique et de logique, certains plaçant par exemple le récolement après la rétroconversion, alors qu'il faut évidemment procéder préalablement à l'inventaire. Par contre, beaucoup ont insisté, parfois jusqu'à l'exagération, sur la nécessité de campagnes d'information auprès des lecteurs, sans doute pour marquer leur attachement au service du public. Si cette préoccupation est tout à fait sympathique, elle paraissait largement injustifiée dans ses proportions, car il s'agissait d'une opération de petite ampleur, concernant un fonds non informatisé et vraisemblablement peu utilisé.

En conclusion, pour franchir la barre de l'écrit, les candidats doivent savoir mieux rédiger dans les formes une note administrative, s'appuyer sur des connaissances de base, nécessaires à la gestion courante d'une bibliothèque. Exerçant souvent leur activité dans des situations ou des établissements particuliers, ils ont en effet tendance à se cantonner dans des savoirs spécialisés qui leur sont de peu d'utilité pour traiter le sujet. Ils sont alors contraints de faire appel à des banalités, proposent des solutions inadaptées là où on attendrait de la précision et, à défaut de savoir théorique ou pratique, davantage de bon sens.

Enfin, les candidats s'entraîneront avec profit à la confection d'un planning, une activité qui fait partie des tâches courantes d'un assistant des bibliothèques.

6. ÉPREUVE ORALE (20 minutes, coeff. 3)

17 candidats ont été déclarés admissibles et ont passé l'épreuve orale d'entretien avec le jury, qui s'est déroulée à Villeurbanne les 12 et 13 février 2004.

L'épreuve a suivi le schéma suivant :

- Présentation de l'épreuve par la présidente du jury,
- Exposé du candidat sur son expérience professionnelle et sur ses fonctions exercées en qualité d'agent non titulaire (5 minutes),
- Entretien avec le jury sur des questions de bibliothéconomie (la liste est donnée dans l'arrêté) et sur des questions découlant de l'expérience du candidat pour évaluer ses aptitudes aux fonctions d'assistant des bibliothèques (15 minutes).

Commentaires

L'oral s'est dans l'ensemble bien déroulé. Les exposés de présentation étaient, à peu d'exception, clairs et bien préparés. Ils ont permis aux membres du jury, au cours du dialogue avec les candidats, de découvrir des expériences professionnelles diverses. Certains d'entre eux ont fait état d'activités techniques très spécialisées, d'autres exerçaient leurs fonctions dans des domaines voisins des bibliothèques (documentation, archives par exemple).

L'entretien a également comporté des interrogations portant sur des questions du programme, destinées à tester à la fois les connaissances professionnelles des candidats, et leur ouverture à d'autres types d'établissement où ils seront susceptibles d'exercer leur activité, une fois intégrés. Tirant les conséquences des manques et insuffisances de l'écrit, le jury a aussi posé des questions relatives au fonctionnement quotidien des bibliothèques, aux opérations usuelles ; il a également interrogé les candidats sur leurs réactions face à des situations courantes dans l'exercice du métier et tenté de voir plus généralement s'ils étaient capables de sortir de leur champ, parfois étroit, de compétence.

7. RÉSULTATS

Dans l'ensemble, les résultats ont été satisfaisants : 10 candidats ont été proposés à l'admission, la moyenne allant de 11/20 à 15/20, ce qui atteste du niveau honorable du concours au final. Le jury a établi une liste complémentaire de deux noms.

Les candidats, en majorité des femmes (27 candidates sur 35), provenaient essentiellement de la BNF puis des Services communs de documentation ; on trouve ensuite à égalité des personnes employées dans les CFCB ou dans des universités (3 candidats chacun).

Parmi les inscrits, 43 % se situaient dans la tranche des 31-40 ans, ainsi que 80 % des lauréats. Si les inscrits les plus nombreux possédaient des diplômes Bac+2 et Bac +3 (15 candidats sur 35), les admis sont plutôt des diplômés Bac + 5, Bac +6 (6 lauréats sur 10).

ANNEXES

- **Annexe 1 : Liste des membres du jury**
- **Annexe 2 : Sujet de l'épreuve écrite**
- **Annexe 3 : Statistiques générales**

Composition du jury

- Claudine LIEBER, conservatrice générale, Inspection générale des bibliothèques, présidente du jury,
- Boubekour BENZIANE, conservateur, Bibliothèque interuniversitaire de médecine, Paris,
- Michel LEMER, assistant des bibliothèques, Service commun de la documentation de l'université de Nantes, Nantes,
- François ROUYER-GAYETTE, conservateur, direction du Livre et de la Lecture, Paris,
- Agnès de SAXCÉ, bibliothécaire adjointe spécialisée, BNF, Paris,
- Stéphanie SAVINA, assistante ingénieure, Bibliothèque centrale de l'École nationale supérieure de chimie de Paris, Paris

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE

Concours réservé d'assistant des bibliothèques
(coeff. 2 – durée 3 heures)
Session 2003

ANALYSE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

La bibliothèque où vous travaillez en tant qu'assistant(e) a décidé de rétroconvertir un fonds de 15 000 ouvrages qui complète parfaitement les collections existantes. Il peut s'agir, à votre choix, d'un fonds appartenant à votre bibliothèque et non encore rétroconverti ou du fonds d'une bibliothèque d'UFR intégrée à votre établissement et non informatisé.

Vous participez au groupe de travail chargé de mettre en place la rétroconversion, sachant qu'on a exclu de recourir à une société de service. A cet effet :

1. Vous ferez une liste des travaux qui pourront être menés par votre équipe en prévision de cette opération. Vous la classerez dans l'ordre logique des priorités, en expliquant succinctement l'utilité de chacun d'entre eux.
2. Dans le même cadre, votre responsable estime qu'un récolement de ce fonds est indispensable. Vous donnerez toutes les indications nécessaires, selon vous, au bon déroulement de ce travail : objectifs à remplir, méthode, organisation fonctionnelle, proposition de calendrier.

Votre note ne devra pas excéder 4 à 5 pages au maximum

Vous accompagnerez votre note d'un planning hebdomadaire, sachant que votre équipe comporte 8 personnes vous compris(e) et que vous pourrez disposer de 2 vacataires.

Liste des documents fournis :

- Document 1 : Pierre-Yves Duchemin, *L'art d'informatiser une bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000, 2^{ème} édition augmentée et mise à jour. (1 page, extraits)
- Document 2 : Alain Jacquesson, *L'informatisation des bibliothèques*, Éditions du Cercle de la librairie, 1995. (1 page, extraits)
- Document 3 : Anne Pasquignon, "Le récolement au département des Livres imprimés de la Bibliothèque nationale", Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français, 1991, 4^{ème} trimestre, n°153. (1 page, extraits).
- Document 4 : BnF Information professionnelle : produits bibliographiques <http://www.bnf.fr/pages/infopro/outlibib/pb-memo.htm> (2 pages, extraits).

Aucune mention de votre identité ni signature ne doivent être portées sur la note.

Tournez la page S.V.P.

Document 1

**Pierre-Yves DUCHEMIN. L'art d'informatiser une bibliothèque
Éditions du Cercle de la librairie, 2000.**

La conversion de données est une étape nécessaire pour profiter pleinement des avantages que peut apporter le système informatisé dans la bibliothèque ...

Le catalogage rétrospectif consiste à recataloguer sous une forme normalisée des documents antérieurement catalogués sur fiches selon des principes de normalisation plus ou moins rigoureux ... ou pas du tout catalogués, voire seulement inventoriés ! Cette stratégie est coûteuse en temps et en personnel puisqu'elle implique de traiter chaque document de la bibliothèque comme s'il était nouvellement entré dans l'établissement ; le catalogage rétrospectif ne saurait donc être conseillé sur l'ensemble des collections de la bibliothèque, mais il peut être appliqué à des collections quantitativement peu importantes ou sur un fonds spécifique de l'établissement, par exemple le fonds local, le fonds ancien ou des fonds de documents spécialisés ...

La récupération de notices bibliographiques peut être envisagée dans le cadre d'une informatisation qui inclut un catalogage rétrospectif ...

Document 2

Alain JACQUESSON. L'informatisation des bibliothèques

Éditions du Cercle de la librairie, 1995.

On doit désormais considérer que la rétroconversion est la tâche principale de la plupart des grandes bibliothèques européennes pour les dix prochaines années. Il ne s'agira pas seulement d'enregistrer massivement des données brutes, mais surtout de les intégrer harmonieusement dans des bases de données homogènes et cohérentes. L'enjeu est essentiel pour l'avenir de nos bibliothèques.

Les raisons qu'a une bibliothèque d'entrer en machine ses fonds antérieurs sont donc les suivants :

- nécessité de disposer d'une base de données des collections de la bibliothèque pour pratiquer un prêt informatisé ;
- offrir une base de données bibliographiques homogène pour l'interrogation en ligne par les lecteurs ;
- participer à un catalogue collectif en ligne ;
- mais surtout reconstituer l'unicité des catalogues, seul moyen de gestion et de recherche efficace tant pour les lecteurs que pour les bibliothécaires ...

On peut entreprendre la rétroconversion selon plusieurs procédures différentes :

a) opération systématique

On traite les ouvrages selon l'ordre du catalogue alphabétique ou topographique. De cette façon on travaille d'une façon parfaitement claire.

b) Opération liée à la reclassification

On traite la collection par grands domaines afin d'opérer la reclassification de façon plus homogène. C'est ce que l'on choisira généralement pour les bibliothèques en libre accès.

c) Rétroconversion prioritaire des livres prêtés

De cette façon, on traite de façon prioritaire la partie active de la collection.

d) Rétroconversion en ordre inverse du registre d'entrée

De cette façon, on traite de façon prioritaire les collections les plus récentes.

Pour choisir la stratégie la plus adéquate, il est souvent nécessaire d'écouter l'avis des utilisateurs ...

Document 3

Anne PASQUIGNON. Le récolement au département des Livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Bulletin d'informations de l'ABF, 1991, n° 153.

C'est le premier récolement général entrepris depuis celui de 1947 qui dura 5 ans (1946-1951) et sans doute le plus complet jamais mené. Il porte sur des collections qui occupent au département des Livres imprimés 110 km de rayonnages et constituent en ensemble estimé à neuf millions de volumes.

Entreprise exceptionnelle par son ampleur, elle offre peu d'exemples récents si ce n'est celui de la BPI, qui en décembre 1989, fit l'inventaire de ses 400 000 ouvrages, expérience particulièrement instructive en raison de la similitude des conditions de délai imposées ...

Sur la base du traitement d'un livre par minute, nous avons estimé nécessaire, pour le seul département des Livres imprimés, d'engager 70 récoleurs à plein temps pendant 4 ans, répartis, à raison de 10, en 7 équipes ayant à leur tête un responsable de l'encadrement, lui-même secondé par deux personnes affectées aux recherches ...

Le récolement débutera par les lettres F (jurisprudence) et J (histoire ancienne). Les imprimés de la Bibliothèque Nationale sont en effet répartis suivant une classification établie à la fin du XVII^{ème} siècle par Nicolas Clément, en 23 subdivisions représentées chacune par une lettre de l'alphabet. Le taux de communication de ces différentes séries, mis à jour par une enquête récente, le degré de complexité de classement de chacune d'elles, leur situation géographique en magasin déterminèrent ce premier choix. Furent ensuite récolées les lettres K (histoire de l'Italie moderne), G (histoire et géographie générale), H (histoire ecclésiastique) et V (sciences et arts). A la mi-juin, commençait le récolement du fonds de la Réserve.

Le planning des quatre années de récolement fut d'autre part établi en considération d'autres exigences : la campagne de dépoussiérage des collections, les activités du chantier de la reproduction et les impératifs du déménagement. Chaque semaine, de nouvelles tranches de cotes, qui correspondent à autant d'épis de rangement en magasins, sont déclarées incommunicables pour une durée de 15 jours. Une feuille d'information est régulièrement diffusée à l'attention des lecteurs (les pages jaunes). Chaque équipe doit impérativement gérer son secteur de récolement dans ce délai ...

Document 4

Source : site officiel de la BnF
<http://www.bnf.fr/pages/infopro/outbib/pb-memo.htm>

Outils bibliographiques

Services et produits bibliographiques de la BnF en 2003-2004

La bibliothèque nationale de France termine la réalisation de son système d'information. Elle est à nouveau en mesure de tenir son rôle de fournisseur de données bibliographiques. Son offre de services s'est élargie grâce à l'évolution de techniques et à la constitution du catalogue BN OPALE PLUS rassemblant désormais dans une base unique les notices des documents imprimés, sonores, audiovisuels et multimédia, des origines de l'imprimé à nos jours.

La Bibliothèque nationale de France place son offre comme mission de service public en proposant à ses clients une réutilisation ou une récupération en ligne gratuite de ses notices bibliographiques et d'autorité selon différentes techniques mieux adaptées à la diversité des besoins.

Services gratuits sans inscription destinés au grand public et aux institutions

Déchargement du catalogue BN-OPALE PLUS sur le web :

A l'issue d'une recherche ou après la constitution d'un panier par sélection de notices tout au long d'une session de consultation du catalogue, la sélection de notices est envoyée sur une adresse e-mail (format des notices : public, ISBD ou INTERMARC et format de fichiers : texte ou HTML ; courant 2004 disponible sous forme XLM également). Déjà disponible pour les notices bibliographiques, et disponible d'ici fin 2003 pour les notices d'autorité ...

Services gratuits sur inscription destinés aux institutions

Produits périodiques

Disponibles à l'été 2003 :

PRODUIT 1 : les notices de la *Bibliographie nationale française – Livres et publications en série imprimés*

- le fichier récupéré contient les créations et les mises à jour de notices depuis la livraison précédente,
- la périodicité du service : mensuelle
- le format de liaison, au choix : UNIMARC, ISO2709 ou INTERMARC , ISO2709
- le support de livraison, au choix : un fichier transféré via le protocole FTP ou un cédérom.

- PRODUIT 2** : les notices d'autorité noms de personnes, collectivités, titres et Rameau
- le fichier récupéré contient les créations et les mises à jour depuis la livraison précédente,
 - la périodicité du service est mensuelle
 - le format de livraison, au choix : UNIMARC, ISO2709 ou INTERMARC, ISO2709
 - le support de livraison, au choix : un fichier transféré via le protocole FTP ou un cédérom.

Disponibles en 2004 dans les mêmes conditions :

- **PRODUIT 3** : Les notices de *Bibliographie nationale française – Documents soores, audiovisuels et multimédias*.
- **PRODUIT 4** : le sous-ensemble de *Bibliographie nationale française – Livres et publications en série imprimés* correspondant aux livres de fiction.
- **PRODUIT 5** : le sous-ensemble de *Bibliographie nationale française – livres et publications en série imprimés* correspondant aux livres pour la jeunesse.

Agence bibliographique nationale :
Quai François Mauriac
75706 PARIS Cedex 13
Télécopie : 33 (0)1 53 79 50 45
Mél : coordination-bibliographique@bnf.fr

STATISTIQUES GÉNÉRALES

1. Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
Hommes	8	22.86%	5	29.41%	3	30%	0	0.00%
Femmes	27	77.14%	12	70.59%	7	70%	2	100%
TOTAL	35		17		10		2	

2. Répartition par date de naissance

	Date naissance	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
Plus de 55 ans	1945	1		0		0		0	
	1948	2		1		0		1	
	Sous-total	3	8.57%%	1	5.88%	0	0%	1	50%
de 52 à 54 ans	1950	2		0		0		0	
	1951	2		1		0		0	
	1952	1		0		0		0	
	Sous-total	5	14.29%	1	5.88%	0	0%	0	0%
de 46 à 50 ans	1954	2		1		0		0	
	1956	1		0		0		0	
	1957	2		1		0		0	
	1958	1		0		0		0	
	Sous-total	6	17.14%	2	11.76%	0	0%	0	0%
de 41 à 45 ans	1959	1		0		0		0	
	1963	2		1		0		0	
	Sous-total	3	8.57%	1	5.88%	0	0%	0	0%
de 36 à 40 ans	1964	2		2		2		0	
	1966	4		2		2		0	
	1968	1		1		1			
	Sous-total	7	20%	5	29.41%	5	50%	0	0%
de 31 à 34 ans	1970	5		4		2		1	
	1971	2		1		1		0	
	1973	1		0		0		0	
	Sous-total	8	22.86%	5	29.41%	3	30%	1	50%
de 27 à 30 ans	1974	2		2		2		0	
	1976	1		0		0		0	
	Sous-total	3	8.57%	2	11.76%	2	20%	0	0%
	TOTAL	35		17		10		2	

3. Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes

BAC L	Littéraire
0	Spécialité non précisée
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
SJ	Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc...
SN	Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
SI	Information, Communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Exemple : BAC 3 = licence ou équivalent.

Les candidats qui ne sont pas titulaires du baccalauréat ont obtenu la reconnaissance de leur expérience professionnelle en équivalence du diplôme requis.

Diplômes		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
Sans diplôme		3	8,57%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC	L	2		2		0		1	
	0	2		1		0		1	
	Sous-total	4	11,43%	3	17,65%	0	0,00%	2	100,00%
BAC2	SI	4		2		2		0	
	LA	3		0		0		0	
	Sous-total	7	20,00%	2	11,76%	2	20,00%	0	0,00%
BAC3	LA	4		1		1		0	
	SI	3		2		1		0	
	SH	1		0		0		0	
	Sous-total	8	22,86%	3	17,65%	2	20,00%	0	0,00%
BAC4	LA	4		1		1		0	
	ST	1		1		1		0	
	SH	1		1		1		0	
	Sous-total	6	17,14%	3	17,65%	3	30,00%	0	0,00%
BAC5	LA	5		4		2		0	
	SJ	1		1		1		0	
	Sous-total	6	17,14%	5	29,41%	3	30,00%	0	0,00%
BAC6	LA	1		1		0		0	
	Sous-total	1	2,86%	1	5,88%	0	0,00%	0	0,00%
	TOTAL	35		17		10		2	

4. Répartition par type d'établissement

Code des établissements

BGE Bibliothèques de grands établissements

BNF Bibliothèque nationale de France

BU Bibliothèques universitaires

CFCB Centre de formation aux carrières de bibliothèque

DIV Armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI, et CIO

UNIV Universités, IUFM, IUT (hors bibliothèque universitaire)

Types d'établissement	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
BGE	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BNF	15	42,86%	7	41,18%	4	40,00%	0	0,00%
BU	10	28,57%	6	35,29%	4	40,00%	1	50,00%
CFCB	3	8,57%	2	11,76%	1	10,00%	1	50,00%
DIV	3	8,57%	1	5,88%	0	0,00%	0	0,00%
UNIV	3	8,57%	1	5,88%	1	10,00%	0	0,00%
TOTAL	35		17		10		2	

5. Répartition par département d'origine

Régions / Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.		
AQUITAINE									
	33 Gironde	2	5,71%	2	11,76%	1	10,00%	1	50,00%
ÎLE-DE-FRANCE									
	75 Ville-de-Paris	19		9		5		0	
	91 Essonne	1		1		1		0	
	92 Hauts-de-Seine	3		2		2		0	
	Sous-total	23	65,71%	12	70,59%	8	80,00%	0	0,00%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	34 Hérault	2	5,71%	1	5,88%	0	0,00%	1	50,00%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Moselle	2	5,71%	2	11,76%	1	10,00%	0	0,00%
MIDI-PYRÉNÉES									
	31 Haute-Garonne	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PAYS DE LA LOIRE									
	49 Maine-et-Loire	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
	86 Vienne	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR									
	13 Bouches-du-Rhône	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
RHÔNE-ALPES									
	38 Isère	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	42 Loire	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Sous-total	2	5,71%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	TOTAL	35		17		10		2	

